

## CERTIFICAT DE VÉGANS

AGROVIN S.A., déclare que, concernant les informations présentées par nos fournisseurs et à l'exception des produits indiqués ci-après, les ingrédients pour le reste des produits œnologiques commercialisés n'impliquent aucune utilisation de produit d'origine animale ni dérivé de ceux-ci. Ils ne contiennent pas de traces de substances d'origine animale ni sont entrés en contact direct avec eux. Ces produits conviennent donc pour l'élaboration de vin pour végétariens.

Produits qui CONTIENNENT des substances d'origine animale :

- ENOVIN LYSO (contient du lysozyme d'oeuf)
- ICTIOCLAR (contient de la colle de poisson)
- OVOVIN (contient de l'albumine d'oeuf)
- RAPIDCLAR (contient de la gélatine d'origine porcine)
- VINIGEL CRISTAL (contient de la gélatine d'origine porcine)
- VINIGEL FL (contient de la gélatine d'origine porcine)
- VINIGEL FORTE (contient de la gélatine d'origine porcine)
- VINIGEL PLATINIUM (contient de la gélatine d'origine porcine)
- VINIGEL SEDA (contient de la gélatine d'origine porcine)

Pour ces produits qui CONTIENNENT des substances d'origine animale et concernant les informations présentées par les fournisseurs, nous garantissons :

- *Bien-être animal* : AGROVIN n'achète que des matières premières qui proviennent d'établissements homologués et qui sont autorisés par la Commission Européenne et les Autorités Nationales compétentes, qui assurent l'accomplissement des règlements sur le bien-être animal en respectant la réglementation particulière de chaque cas.
- *Sans BSE* (Bovine spongiform encephalopathy) et *TSE* (Transmissible spongiform encephalopathy).

Alcázar de San Juan, le 16/01/2023



Département Qualité et Sécurité Alimentaire